

2020

RAPPORT ANNUEL

COMITÉ DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC



Table des matières

MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	2
ADMINISTRATION.....	4
ÉVOLUTION DE LA PARTICIPATION.....	8
SYSTÈME DE DÉCAISSEMENT.....	12
SITUATION FINANCIÈRE DU RÉGIME.....	13
PLACEMENT.....	17
PERSPECTIVES 2021.....	29
MEMBRES DU COMITÉ DE RETRAITE.....	30
ÉTATS FINANCIERS.....	32

Mot de la présidente

L'année 2020, année atypique s'il en est une, a été teintée d'incertitude et d'inquiétude. Les enjeux particuliers auxquels la pandémie de la COVID-19 nous a confrontés ne permettaient pas de puiser dans notre expérience pour combler cette incertitude et anticiper des solutions. Vous pourrez constater à la lecture du présent rapport que le Régime a relevé le défi. Je tiens à remercier tous les membres de la Direction et du Comité de retraite qui, sans relâche, se sont attelés à la tâche.

L'année a commencé sous les signes de la croissance. Selon les analystes et les gestionnaires, tous les indices étaient présents pour anticiper de forts rendements. Le monde a été secoué par la pandémie. En effet, lors de l'assemblée annuelle tenue exceptionnellement tardivement, nous vous présentions des rendements au 30 avril 2020. Le fonds régulier affichait un rendement négatif de -8,2 % et le fonds conservateur de -0,5 %. Au 31 décembre, le fonds régulier terminait avec un rendement positif de 6,6 % et le fonds conservateur de 3,6 %. Les frais de gestion se sont élevés à 0,41 %, un niveau historiquement bas.

Voici les principaux éléments qui ont retenu notre attention en 2020.

Systeme de décaissement

Instauré le 1^{er} janvier 2018, le système de décaissement du Régime continue de susciter l'intérêt des nouveaux retraités. Le système de décaissement compte maintenant 98 membres et s'élève à 18,2 millions \$. Le système de décaissement est une formule gagnant-gagnant : d'une part, il permet aux retraités de profiter des bons rendements et des frais de gestion faibles et, d'autre part, les sommes qui demeurent au Régime assurent la pérennité de ce dernier. Une belle réussite, dont les chiffres parlent d'eux-mêmes. Les détails sont présentés aux pages suivantes.

Fort de l'expérience des trois dernières années et de l'intérêt qu'il suscite, le système de décaissement sera bonifié afin d'élargir l'offre de service pour le bénéfice des retraités.

Révision de la politique de placement et évaluation des gestionnaires

Les membres du Comité de retraite, sous la recommandation du Comité de placement, ont choisi la firme Aon Hewitt pour les accompagner dans la révision de la politique de placement et l'évaluation des gestionnaires. En date du 30 avril 2021, la révision est déjà avancée. Cette révision permettra d'optimiser le portefeuille de référence en introduisant de nouveaux produits financiers et d'offrir des options de placement aux participants. Ces changements s'alignent sur les besoins qui évoluent sur le marché des placements. Ce dossier est à suivre.

Nouveaux membres au Comité de retraite

Le Comité de retraite a accueilli deux nouveaux membres, madame Stéphanie Fournier en remplacement de monsieur Ghislain Girard à titre de représentant institutionnel de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) et madame Manon Michaud en remplacement de monsieur Mario Lepage à titre de représentant institutionnel de l'Université du Québec en Outaouais (UQO). Nous souhaitons la bienvenue à mesdames Fournier et Michaud et remercions messieurs Girard et Lepage pour leur implication au Régime.

Répondante de l'éthique

Madame Emmanuelle Marceau a été nommée répondante de l'éthique en remplacement de madame Magalie Jutras. Nous désirons remercier du fond du cœur cette dernière pour son importante contribution au Régime durant de nombreuses années et nous souhaitons la bienvenue à madame Marceau.

Remerciements aux membres du Comité de retraite

Je tiens à souligner d'une façon toute particulière la Direction du Régime, messieurs Jean-Philippe Tremblay, directeur, Zaki Taboubi, conseiller et madame Josée Boutet, technicienne en régime de retraite pour leur dévouement indéfectible et leur engagement envers le Régime. Ils ont relevé un défi de taille en maintenant l'excellence du service aux membres malgré la pandémie. Leur dynamisme et leur leadership ont fait en sorte que la pandémie n'a pas eu d'emprise sur les activités du Régime. Ils ont placé le Régime en priorité, mis en place les mécanismes et fait des suivis hebdomadaires sur l'état des lieux. Je tiens à souligner toute l'ingéniosité et le leadership dont ils ont fait preuve : ils se sont réinventés et en aucun moment le service aux membres n'a été laissé pour compte. Il est important de souligner la rapidité avec laquelle l'équipe s'est organisée pour tout mettre en place. En votre nom et au nom de tous les membres du Comité de retraite, je les remercie chaleureusement.

Je remercie également les membres du Comité de retraite pour leur implication. Je salue tous les efforts qu'ils ont déployés pour s'adapter aux nouvelles plateformes technologiques. Si tout semble simple après coup, les événements remis dans leur contexte, nous ne pouvons que saluer les efforts d'adaptation déployés.

Contribution de l'Université du Québec

Le rapport annuel est également l'occasion de souligner l'apport de l'Université du Québec pour leur soutien financier au bon fonctionnement du Régime. Nous la remercions.

Vous trouverez dans ce rapport les sujets traitant de l'administration, de l'évolution de la participation, de la situation financière du Régime, des placements, des perspectives pour 2021 ainsi que les états financiers audités du Régime de retraite par la firme Mallette S.E.N.C.R.L.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et nous vous invitons à visiter le site Web du Régime de retraite pour obtenir plus d'information : www.quebec.ca/rcc.

En terminant, nous vous invitons à participer à l'assemblée annuelle virtuelle qui se tiendra le 4 mai prochain.



Marie Bouvier
Présidente du Comité de retraite
RRCCUQ

Plusieurs dossiers ont été portés à l'attention du Comité de retraite du RRCCUQ au cours de l'année 2020. Parmi ceux-ci, notons :

CRISE SANITAIRE ET CONTINUITÉ DES AFFAIRES POUR L'ADMINISTRATION DU RÉGIME

Depuis le début de la crise sanitaire de la COVID-19, la Direction du Régime a maintenu l'ensemble des services aux participants. Comme la plupart des organisations, les employés de la Direction sont en télétravail et le Régime a su s'adapter à cette nouvelle réalité pour la gestion courante et le maintien des différents comités. Une attention particulière a été apportée dans nos processus afin de maintenir la confidentialité et la protection des données personnelles des participants dans ce nouvel environnement.

À la lecture du présent rapport, vous constaterez que la pandémie n'a eu aucune incidence sur l'avancement des différents travaux qui étaient prévus en 2020.

MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DU RRCCUQ

Des modifications importantes ont été apportées au Règlement du Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec (RRCCUQ).

Ces modifications concernent l'article 3.1 « Conditions d'admissibilité » et l'article 5.3 « Retraite ajournée » pour hausser l'âge d'admissibilité et ainsi pouvoir cotiser jusqu'à 71 ans. Rappelons que la Loi de l'impôt sur le revenu (LIR) et son règlement d'application imposent des limites aux prestations qui peuvent être exonérées d'impôt en vertu d'un régime agréé tel que le RRCCUQ. En 2007, l'âge maximum d'admissibilité à l'accumulation de prestations de retraite est passé de 69 à 71 ans à la suite des modifications qui ont été apportées à la LIR et à son règlement d'application.

Le Comité de retraite du 4 décembre 2020 a approuvé ces modifications et, conformément aux procédures en vigueur, l'Assemblée des gouverneurs les a adoptées le 17 février 2021. Le nouveau texte du Règlement du Régime, qui a été publié dans la Gazette officielle du Québec, le 6 mars 2021, est entré en vigueur le 1^{er} mai 2021.

Vous pouvez consulter ce nouveau texte sur le site Web du Régime : www.uquebec.ca/rrcc/reglement_general.php.

RÉVISION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU RRCCUQ

Comme mentionné dans les perspectives du rapport annuel 2019, les travaux sur la révision du texte du Règlement intérieur se sont poursuivis en 2020. Les modifications apportées découlent d'une révision en profondeur du Règlement intérieur lors de plusieurs séances de travail du Comité exécutif. En plus de la bonification du texte afin d'en faciliter la lecture, les principales modifications touchent les points suivants :

- Ajout d'éléments pour tenir compte du système de décaissement;
- Insertion de mesures d'urgence;
- Ajout de paragraphes sur la rémunération des membres et sur l'ajustement périodique des taux de rémunération des membres rémunérés;
- Ajout d'une section complète sur le rôle des établissements et des employeurs;
- Précision pour confirmer la procédure de changement du taux de cotisation en cours d'année.

La version révisée du Règlement intérieur a été approuvée par le Comité de retraite lors de la rencontre du 4 décembre 2020 et le nouveau texte du Règlement intérieur est disponible sur le site Web du Régime : www.quebec.ca/rrcc/files/File/reglement_interieur.pdf.

DÉVELOPPEMENTS INFORMATIQUES AVEC AON HEWITT

Toujours à l'écoute des besoins des participants et à la quête d'une amélioration continue du système informatique, nous avons entamé des pourparlers avec Aon Hewitt, l'administrateur externe du RRCCUQ, afin de développer la plateforme informatique du Régime pour permettre les retraits mensuels et apporter plus de flexibilité dans la gestion de la participation au système de décaissement.

Ces discussions ont aussi porté sur l'analyse de la faisabilité technologique de manière à fournir une plus grande flexibilité dans l'offre de choix de placement aux participants et une plus grande diversité d'options dans la structure actuelle de placements composée d'un fonds régulier et d'un fonds conservateur. Pour les placements, il s'agit d'offrir deux options supplémentaires en plus des trois options offertes actuellement, soient :

- 75 % fonds régulier – 25 % fonds conservateur;
- 25 % fonds régulier – 75 % fonds conservateur.

Le Comité de retraite a analysé et approuvé la soumission d'Aon Hewitt sur les développements technologiques à effectuer pour le système de décaissement et des choix de placement. L'option la plus avantageuse pour le Régime, soit celle qui procure le plus d'économie d'échelles a été choisie. Un mandat a été donné à Aon Hewitt pour effectuer les travaux sur ces deux volets en 2021. Le Comité de retraite a autorisé aussi l'amendement de l'entente de service avec cette firme de manière à tenir compte des nouveaux termes contractuels.

Il importe de noter que l'objectif de cet investissement est d'offrir aux participants les meilleurs services possibles et de s'aligner sur ce qui est offert dans l'industrie des services financiers sur le plan de paiements mensuels et de choix de placement.

Nous prévoyons d'annoncer officiellement aux membres ces changements à l'automne 2021.

CHOIX DU CONSULTANT POUR LA RÉVISION DE LA POLITIQUE DE PLACEMENT ET L'ÉVALUATION DES MANDATS DES GESTIONNAIRES

Dans le cadre des discussions sur le processus de révision de la politique de placement et de l'évaluation des mandats des gestionnaires et à la suite de la recommandation du Comité de placement, le Comité de retraite a autorisé le recours à un consultant externe afin d'accompagner le Comité de placement, comme ce fut le cas lors des exercices précédents. Cette décision découle de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite qui encourage le recours aux experts externes.

À souligner que l'approche adoptée en est une par étape. Le mandat porte ainsi sur l'accompagnement du Comité de placement dans la révision de la politique de placement, dans un premier temps, et l'évaluation du mandat de Letko Brosseau et de Fiera Capital, dans un deuxième temps. Selon les résultats obtenus, le mandat pourrait inclure l'accompagnement du Comité de placement pour le choix d'un nouveau gestionnaire, l'ajout d'une classe d'actif ou le remplacement d'un gestionnaire.

Un cahier de charges a été mis en place et trois firmes-conseils possédant une bonne réputation sur le marché ont été invitées à prendre part à cet appel d'offres. L'évaluation des soumissions a été effectuée en se basant principalement sur les critères suivants :

- Organisation et structure de la firme;
- Expérience du soumissionnaire et compétences du personnel;
- Compréhension des besoins et de la méthodologie préconisée (approche, processus, etc.);
- Processus d'évaluation, de recherche et de sélection des gestionnaires;
- Honoraires.

À la fin du processus d'évaluation, le Comité de retraite a choisi Aon Hewitt comme consultant externe. Cette firme s'est distinguée par son expérience dans des mandats similaires, sa compréhension des particularités du Régime et l'accent mis sur le système de décaissement et de l'investissement.

Plus d'information sur les travaux de révision de la politique de placement se trouve dans la section « Perspectives » de ce rapport.

FONDS CONSERVATEUR – RÉPARTITION TEMPORAIRE

Compte tenu de la très grande volatilité qui prévalait dans les marchés boursiers au début de l'année 2020 à cause de la pandémie, le Comité de placement a été particulièrement actif pour suivre la situation et analyser l'impact de cette forte volatilité sur les fonds du RRCCUQ. Pour un investisseur à long terme avec des actifs à risque, cette volatilité est tolérable et fait partie des règles du jeu en investissement. En revanche, pour un participant qui a choisi le fonds conservateur, cette volatilité peut être plus dommageable compte tenu des attentes de rendements de ce fonds, d'où le risque de cristalliser des pertes importantes. C'est dans ce contexte que le Comité de placement a décidé d'adopter des directives temporaires pour le fonds conservateur afin de diminuer le risque de volatilité au minimum et protéger le capital, lesquelles sont les deux priorités de ce fonds.

Les nouvelles instructions consistent à utiliser toute la marge de manœuvre de la politique de placement afin de protéger le capital. La répartition temporaire se compose ainsi de 90 % en revenus fixes (plutôt que 70 %) et de 10 % d'actions (plutôt que 30 %). Le gestionnaire a été mandaté, à compter du 27 mars 2020, à maintenir ces directives pour les prochains mois et à n'effectuer aucune gestion tactique sur le fonds conservateur durant ce temps. Le Comité de placement continue de suivre la situation et, en date du 1^{er} mars 2021, les directives temporaires ont été modifiées de nouveau afin d'avoir un portefeuille qui se compose de 80 % en titres à court terme et obligations et de 20 % en actions canadiennes et mondiales. La gestion active par Fiera Capital demeure non autorisée. La répartition du portefeuille sera analysée en profondeur lors de la révision de la politique de placement en 2021.

ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

Nomination d'une nouvelle répondante de l'éthique

À la suite de la démission de madame Magalie Jutras comme répondante de l'éthique en date du 1^{er} mai 2020, un mandat a été donné à la Direction et au Comité exécutif du Régime afin de nommer une nouvelle personne dans cette fonction. Le Comité exécutif a approché plusieurs personnes qui répondaient aux exigences du mandat; il a finalement sélectionné sur madame Emmanuelle Marceau. Les commentaires à son égard sont positifs, particulièrement quant à son professionnalisme, son intérêt pour ce mandat et ses expériences professionnelles. Le Comité de retraite a entériné la recommandation du Comité exécutif lors de sa rencontre du 4 décembre 2020 et l'entente de service qui contient les aspects contractuels a été également adoptée. Madame Marceau est désormais la répondante de l'éthique du RRCCUQ et ses coordonnées sont disponibles sur le site Web du Régime.

Rapport annuel de la répondante de l'éthique

Comme convenu, la répondante de l'éthique a déposé son rapport annuel de l'exercice 2020 au Comité de retraite du 16 avril 2021. Ce rapport présente les données sur le registre des déclarations d'intérêts et de droits des membres du Comité de retraite et du personnel de la Direction du Régime. Il fait également état des déclarations de cadeaux ou d'avantages reçus par les membres du Comité de retraite et du personnel de la Direction durant l'exercice 2020.

À noter qu'aucun problème n'a été soulevé dans ce rapport.

FORMATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE RETRAITE

La session de formation annuelle à l'intention des membres du Comité de retraite a été annulée à cause de la situation pandémique qui prévalait au printemps 2020. Toutefois, les membres du Comité de retraite ont été

encouragés à s'inscrire aux diverses sessions de formation qui se tenaient en webdiffusion. Les membres ont donc assisté à des formations et des colloques portant sur la retraite ou des sujets connexes. À cet égard, mentionnons que Retraite Québec, l'Association de la retraite et des avantages sociaux du Québec (ARASQ), l'Institut canadien de la retraite et des avantages sociaux (ICRA) et le Cercle finance du Québec offrent de telles formations.

La participation à ces formations fait partie des suivis du Règlement intérieur, lequel oblige le Comité de retraite à prendre les mesures nécessaires pour assurer la formation de ses membres. L'objectif est de permettre aux membres d'approfondir leurs connaissances et de bien comprendre leurs rôles et responsabilités afin de mieux s'acquitter de leur fonction de fiduciaire.

INFORMATION AUX PARTICIPANTS

La Direction du Régime a publié une nouvelle brochure informative concernant les prestations au décès. Il s'agit d'une mise à jour du communiqué émis à cet égard avec une intégration des dispositions applicables pour les prestations au décès des participants au système de décaissement.

La Direction du Régime a procédé également à la mise à jour du communiqué annuel intitulé « RRCCUQ – Comment et pourquoi y contribuer? », dont l'objectif est de faire connaître le Régime et de répondre aux questions fréquemment posées sur ses avantages et son fonctionnement.

La préparation et la diffusion des communiqués portant sur les dispositions du Régime découlent de la volonté des membres du Comité de retraite d'offrir une information complète aux chargés de cours. Les participants du Régime sont d'ailleurs invités à transmettre leurs suggestions pour les prochains communiqués.

Tous les communiqués sont disponibles à l'adresse suivante : www.uquebec.ca/rcc/documents_information.php.

ASSEMBLÉE ANNUELLE

Compte tenu des contraintes sanitaires actuelles et à l'impossibilité de tenir les assemblées annuelles en présentiel, le Comité de retraite a décidé de tenir l'assemblée annuelle du Régime du 27 mai 2020 sous forme de webinaire.

Ce webinaire a été un succès, tant sur le taux de participation des chargés de cours que sur le déroulement de la présentation. Cette formule a été fort appréciée des participants; la Direction a reçu beaucoup de messages en ce sens. La vidéo de l'évènement ainsi qu'un fichier regroupant toutes les questions et réponses partagées lors de cette assemblée ont été déposés sur le site Web du Régime.

Étant donné la réception de plusieurs commentaires positifs et du taux de participation élevé par rapport aux années passées, cette formule sera maintenue en 2021.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ DES FIDUCIAIRES

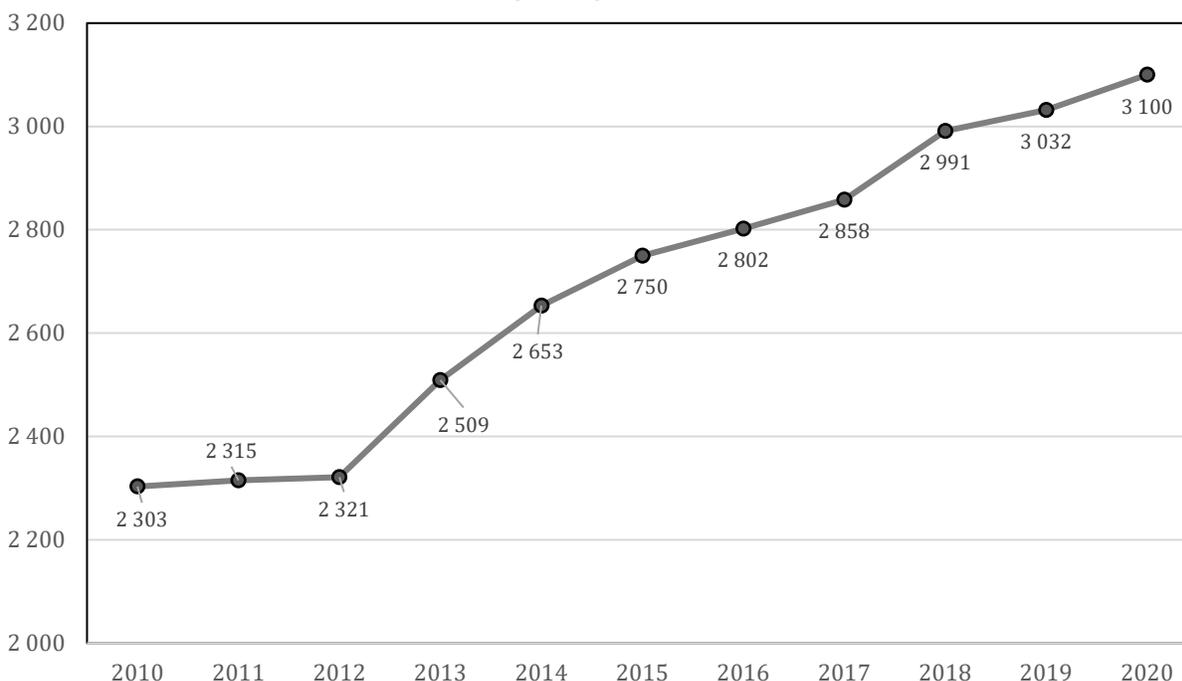
Le contrat d'assurance responsabilité des fiduciaires du Régime a été renouvelé avec la firme Chubb du Canada, selon les mêmes conditions et garanties que celles de l'année précédente. Toutefois, les conditions de renouvellement sont moins avantageuses que celles qui sont en vigueur sur le plan de la prime qui passe de 5 000 \$ à 8 000 \$ et de la franchise qui passe de 5 000 \$ à 25 000 \$. Il s'agit en effet d'un retour à la tarification qui prévalait avant 2018. Le Régime bénéficie ainsi de la même couverture à l'égard des risques auxquels s'exposent les membres du Comité de retraite dans l'accomplissement de leurs tâches, avec des coûts supérieurs à ceux de l'exercice précédent. Une soumission reçue d'un autre assureur a été estimée moins intéressante tant par le consultant dans ce dossier que par le Comité de retraite.

Évolution de la participation

Au cours de l'année 2020, 188 nouveaux participants ont commencé à cotiser au Régime. Ce nombre est supérieur à celui de l'année 2019, qui était de 171 nouveaux participants. L'augmentation nette du nombre de participants est toutefois de 68, en raison de 120 départs en 2020.

Le nombre total de participants au 31 décembre 2020 s'élève à 3 100 (2 130 participants actifs, 872 participants non actifs et 98 retraités) comparativement à 3 032 au 31 décembre 2019, ce qui représente une augmentation de 2,2 %. Le graphique 1 permet d'observer une croissance de 34,6 % du nombre de participants de 2010 à 2020.

Graphique 1
Évolution du nombre de participants actifs, non actifs et retraités



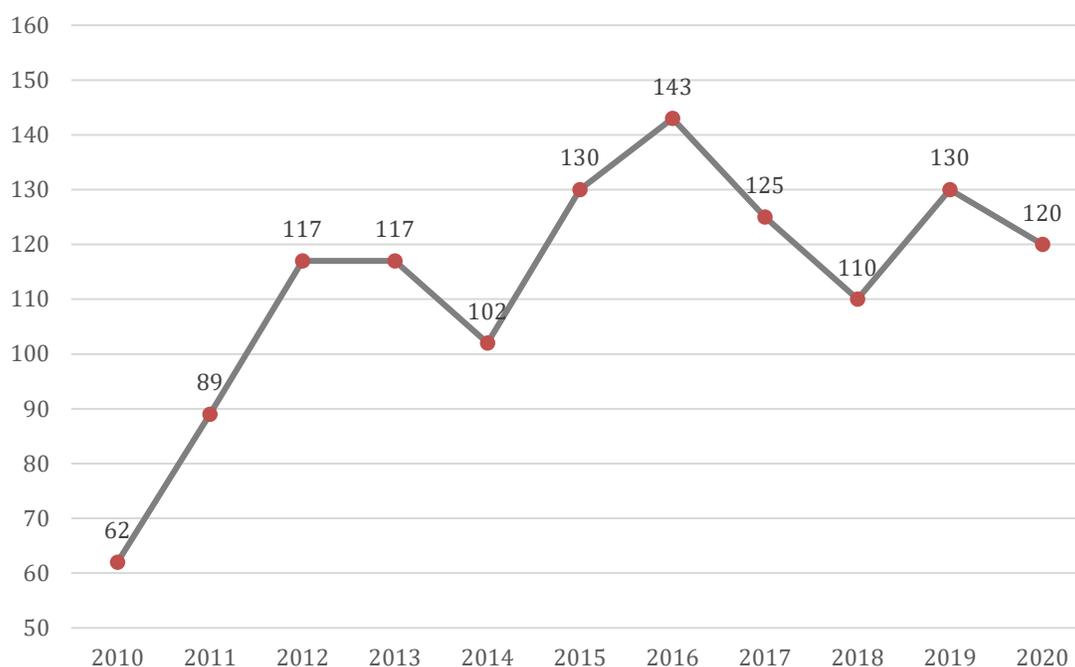
Le tableau 1 présente la répartition des 188 nouvelles adhésions par établissement. Ce tableau montre également la répartition des 120 départs en 2020, par établissement. Ces participants ont quitté le Régime en utilisant l'un des transferts suivants :

- Transfert dans un fonds de revenu viager ou l'achat d'une rente viagère;
- Transfert dans un autre régime de retraite;
- Transfert dans un compte de retraite immobilisé (CRI);
- Transfert dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REER);
- Transfert au conjoint survivant ou aux bénéficiaires à la suite d'un décès.

Tableau 1			
Répartition des nouvelles adhésions et des départs par établissement			
	Adhésions	Départs	Écart
UQAM	42	56	-14
UQTR	50	17	33
UQAC	18	10	8
UQAR	10	14	-4
UQO	15	12	3
UQAT	24	4	20
ENAP	8	2	6
ÉTS	21	5	16
Total	188	120	68

Le graphique 2 illustre l'évolution des départs de 2010 à 2020. L'augmentation constatée en 2019 après deux années consécutives de diminution du nombre de départs est renversée en 2020. En effet, la tendance est revenue à la baisse avec une diminution de 10 départs en 2020, soit 120 comparativement à 130 en 2019.

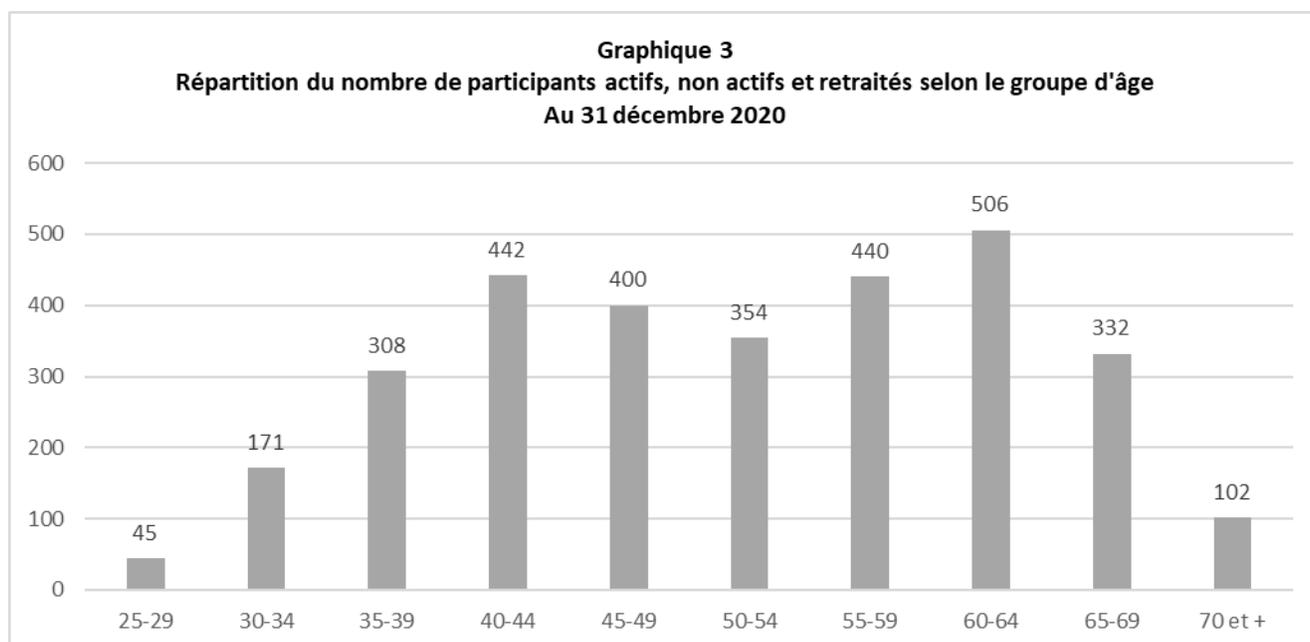
Graphique 2
Évolution du nombre de départs (2010-2020)



Le tableau 2 illustre l'évolution de l'âge moyen des participants au cours de la dernière décennie. Entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2020, l'âge moyen des participants au Régime a augmenté de 0,3 année. Depuis l'implantation du système de décaissement en 2018, l'âge moyen est en hausse puisque les participants âgés de 71 ans et plus peuvent demeurer au Régime.

31 décembre 2010	51,8 années
31 décembre 2011	52,2 années
31 décembre 2012	52,5 années
31 décembre 2013	51,8 années
31 décembre 2014	51,7 années
31 décembre 2015	51,5 années
31 décembre 2016	51,5 années
31 décembre 2017	51,5 années
31 décembre 2018	51,4 années
31 décembre 2019	52,0 années
31 décembre 2020	52,1 années

La répartition du nombre de participants actifs, non actifs et retraités selon le groupe d'âge, comme illustrée par le graphique 3, permet de constater que la majorité des participants se trouve dans les trois groupes suivants : les 40-44 ans, les 55-59 ans et les 60-64 ans. Comme mentionné plus haut, le nombre de participants âgés de 70 ans et plus a augmenté de 37,8 % par rapport à 2019, soit 102 en 2020 comparativement à 74 en 2019.



Le tableau 3 permet d'illustrer l'évolution de la participation au Régime dans les établissements du réseau de 2010 à 2020.

L'École de technologie supérieure (ÉTS), avec une augmentation de son nombre de participants de plus de 150 %, a connu la plus forte croissance au sein du réseau au cours des 11 dernières années. En termes absolus, l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) dépasse les autres établissements avec une augmentation de 165 participants au cours de la même période. Elle est suivie de près par l'ÉTS, avec une augmentation de 162 participants au cours de la même période.

Tableau 3											
Évolution de la participation par établissement											
2010-2020											
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
UQAM	1 084	1 064	1 031	1 107	1 138	1 159	1 127	1 131	1 151	1 127	1 108
UQTR	361	355	357	389	425	454	476	488	497	501	526
UQAC	203	205	217	227	232	229	228	230	238	239	245
UQAR	172	184	195	209	233	248	262	267	272	277	271
UQO	262	271	277	307	333	334	355	360	364	378	374
UQAT	83	85	86	91	92	101	104	103	119	135	155
ENAP	31	36	37	35	37	37	41	40	44	48	54
ÉTS	107	115	121	144	163	188	209	239	256	256	269
Total	2 303	2 315	2 321	2 509	2 653	2 750	2 802	2 858	2 941	2 961	3 002
Nombre de participants au système de décaissement									50	71	98
Total des participants									2 991	3 032	3 100

Systeme de decaissement

Pour la troisième année d'existence du système de décaissement du RRCCUQ, nous sommes heureux de constater que plusieurs participants âgés de 55 ans et plus ont, une fois de plus, choisi cette option plutôt que de transférer de leurs actifs vers une institution financière.

Au 31 décembre 2020, le système de décaissement dénombrait 98 participants ayant une valeur totale des actifs d'environ 18,2 millions \$. Le tableau 4 présente la répartition de ces 98 participants selon leur groupe d'âge et la valeur des actifs associée à ce groupe. Les participants âgés de 70 ans et plus rassemblent le plus grand nombre de participants ainsi que la plus grande valeur des actifs.

Tableau 4		
Groupe d'âge	Nombre de participants	Valeur des actifs
55-64	15	3 983 213 \$
65-69	24	4 496 347 \$
70 et +	59	9 672 573 \$
	98	18 152 133 \$
	Moyenne d'âge	69,5
	Capital moyen	185 226 \$

Comme le montre ce tableau, la moyenne d'âge des participants est de 69,5 ans et le capital moyen est de 185 226 \$.

À rappeler que les participants âgés de 71 ans n'ont plus l'obligation de transférer leurs actifs vers une institution financière. Depuis 2018, ils peuvent laisser leurs actifs dans la caisse du Régime et recevoir un revenu de retraite selon les modalités du fonds de revenu viager (FRV) ou du fonds de revenu de retraite (FERR). Ces modalités s'appliquent selon le statut des sommes accumulées à la date de cessation de participation active.

L'arrivée du système de décaissement a pour avantage de limiter les sorties de fonds et de conserver les actifs dans la caisse du Régime. Il permet également de maintenir un bas taux de frais de gestion pour tous les participants du RRCCUQ. En 2020, le système de décaissement aura permis de restreindre les sorties de fonds pour environ 9,3 millions \$ d'actifs.

La majorité des participants au système de décaissement ont choisi de laisser leurs actifs investis dans le fonds régulier, plutôt que de transférer 50 % ou 100 % de leurs actifs vers le fonds conservateur, comme le montre le tableau 5.

Tableau 5		
	Nombre de participants	Valeur des actifs
Fonds régulier	83	16 051 267 \$
Fonds conservateur	6	2 100 866 \$
Fonds 50/50	9	

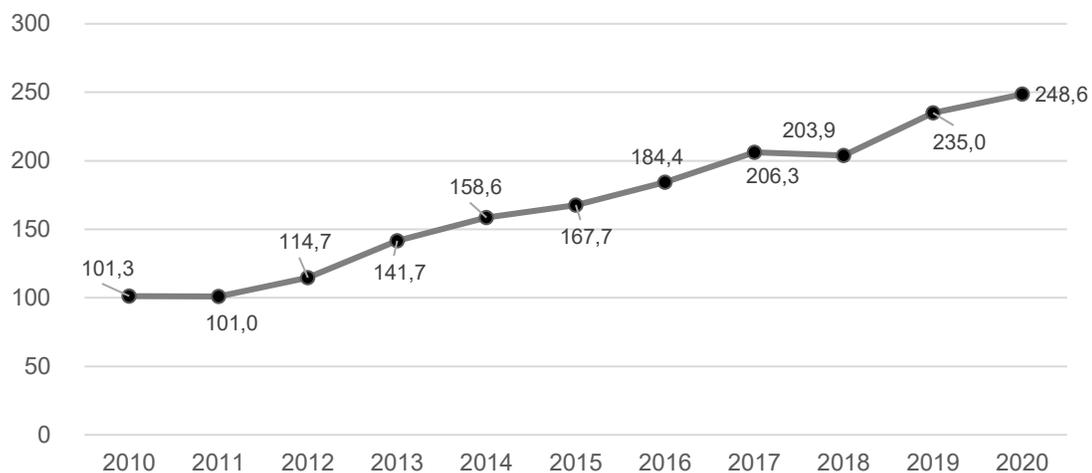
Pour plus d'information sur le système de décaissement, consultez le site Web du RRCCUQ : www.quebec.ca/rcc/systeme_de_decaissement.php.

Situation financière du Régime

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

L'actif net de la caisse du Régime, au 31 décembre 2020, est de 5,8 % supérieur à celui au 31 décembre 2019. L'actif net avait enregistré une croissance de 15,2 % en 2019 et une baisse de 1,2 % en 2018. Le graphique 4 permet de visualiser l'évolution de l'actif net durant la période 2010-2020.

Graphique 4
Évolution de l'actif net (en million de dollars)
2010 - 2020



AUGMENTATION DE L'ACTIF

L'évolution de l'actif en 2020 s'explique, d'une part, par des cotisations régulières de 12 778 552 \$ (inférieures de 119 242 \$ par rapport à celles de 2019 principalement dû à la baisse de l'offre d'enseignement en raison de la pandémie) auxquelles se sont ajoutées des sommes en provenance d'autres régimes de retraite pour un montant de 42 656 \$ et, d'autre part, par le versement de cotisations volontaires totalisant 226 010 \$. Des revenus nets de placement de 14 663 438 \$, dont 8 859 532 \$ provenant de la variation de la juste valeur marchande des placements, doivent être ajoutés à ces sommes.

Au cours de 2020, comme ce fut le cas l'année précédente, ce sont les revenus de placement qui ont le plus contribué à l'accroissement de l'actif. Le graphique 5 permet d'observer le poids relatif des cotisations et des revenus de placement dans le temps.

Graphique 5
Composantes de l'augmentation de l'actif
 (en million de dollars)
 2010 - 2020

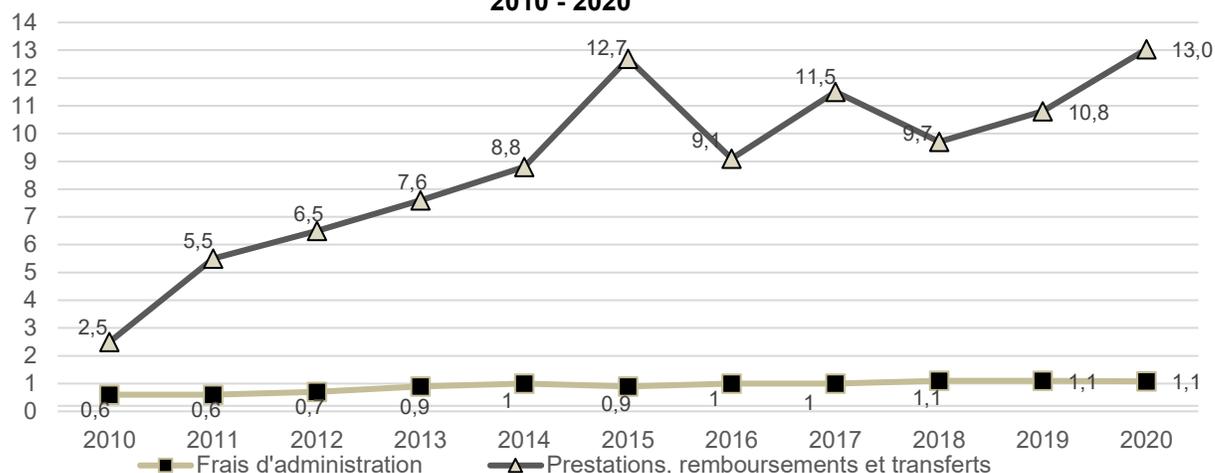


DIMINUTION DE L'ACTIF

Les prestations versées, les remboursements et les frais administratifs ont toutefois réduit l'actif. En 2020, 13 038 683 \$ ont été versés sous forme de prestations ou de transferts aux participants. Des frais administratifs de 1 075 474 \$ s'ajoutent à cette somme. Nous observons que les prestations versées ont augmenté de façon significative en 2020 (une augmentation de 18,8 %, soit un taux d'accroissement semblable à celui enregistré en 2019). Après la baisse des sorties d'argent en 2018 à la suite de la mise en place du système de décaissement, nous observons un retour de la tendance caractérisée par une augmentation des sorties d'actifs. Pour les transferts vers d'autres régimes, nous constatons une augmentation significative (372 877 \$ en 2020 comparativement à 154 263 \$ en 2019). Cette augmentation s'explique par les montants relatifs aux demandes traitées.

Le graphique 6 présente l'évolution des composantes de la diminution de l'actif depuis 2010. L'évolution de la tendance des sorties des actifs demeure un sujet d'actualité et nécessite des suivis périodiques de la part du Comité de retraite.

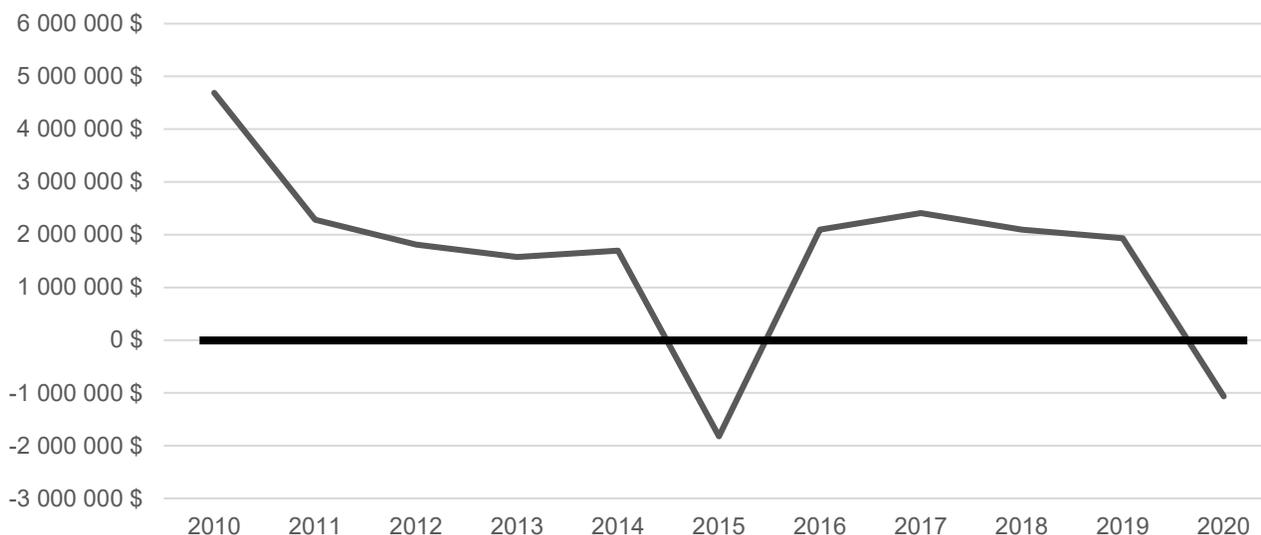
Graphique 6
Composantes de la diminution de l'actif
(en million de dollars)
2010 - 2020



ÉVOLUTION DES FLUX NETS

L'analyse des entrées et des sorties de fonds permet d'évaluer les flux nets de trésorerie au courant de l'année. Le graphique 7 présente l'évolution de ces flux durant la période 2010-2020. Ce graphique démontre, encore cette année, la tendance baissière de la variation nette des flux monétaires. Après deux années de flux positifs observés depuis 2018, expliqués principalement par les actifs gardés à la caisse du Régime grâce au système de décaissement, nous avons enregistré un flux net négatif expliqué, comme mentionné précédemment, par l'accroissement significatif des prestations versées et des transferts. Ce flux négatif s'explique aussi par la baisse des cotisations régulières en raison de la diminution de l'offre d'enseignement et de la réduction des cotisations volontaires des participants. L'apport significatif des actifs gardés dans le système de décaissement a permis d'atténuer l'impact de la tendance baissière des flux nets (environ 18,2 millions \$ à la fin de l'année 2020, dont 9,3 millions \$ pour l'année 2020 à elle seule).

Graphique 7
Évolution des flux nets
2010-2020



LES FRAIS ADMINISTRATIFS

La majorité des frais administratifs est liée à la croissance de l'actif : plus l'actif du Régime augmente, plus les frais des gestionnaires de placement sont élevés.

Les salaires et les charges sociales ont légèrement diminué en raison des demandes de paiement reçu qui sont légèrement inférieurs à ceux de 2019. La partie assumée par le Régime pour la rémunération du personnel de la Direction est demeurée inchangée, conformément aux termes du protocole d'entente en vigueur avec l'Université du Québec. Rappelons que les dépenses pour les salaires incluent une partie de la rémunération de la présidence du Comité de retraite. Elles incluent également la rémunération du membre externe au Comité de placement qui est déterminée selon le nombre de rencontres ainsi que la rémunération du membre indépendant et du représentant des participants non actifs qui est déterminée selon le temps alloué par ces personnes aux réunions du Comité de retraite.

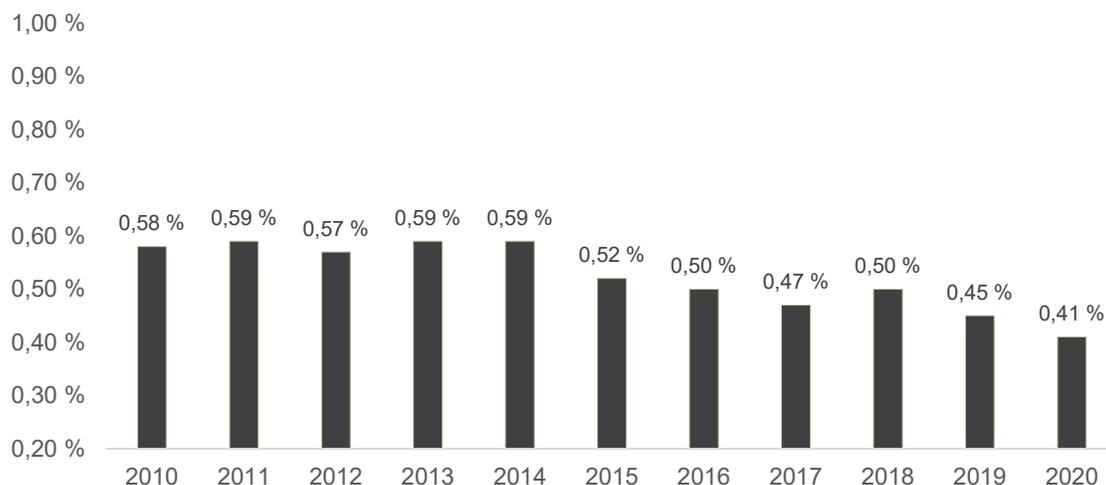
Les frais de formation, de déplacements et de représentation ont diminué (2 121 \$ en 2020 comparativement à 15 446 \$ en 2019). La baisse des frais de déplacement et des frais d'inscription aux colloques et autres formations est attribuable aux contraintes sanitaires dues à la pandémie.

L'assurance responsabilité des fiduciaires s'élève à 10 184 \$ en 2020, soit une hausse par rapport à 2019 compte tenu des conditions de renouvellement. Les honoraires des gestionnaires et du fiduciaire sont en baisse comparativement à 2019, en raison des actifs sous gestion qui ont connu une réduction au premier trimestre en conséquence de la COVID-19 (respectivement de 788 813 \$ en 2020 et de 806 045 \$ en 2019).

Les frais liés au soutien administratif s'élèvent à 146 396 \$, soit une légère diminution par rapport à 2019 (149 987 \$).

Le graphique 8 démontre que les frais assumés par les participants au Régime se sont maintenus en deçà de 0,6 % de l'actif total depuis 2010. En termes relatifs, les frais administratifs sont en baisse à 0,41 % en 2020 comparativement à 0,45 % en 2019 (le calcul est établi avant la déduction des frais et des transferts). Ce taux est le plus bas enregistré depuis la création du Régime.

Graphique 8
Évolution des frais administratifs en pourcentage de l'actif
(avant déduction des frais administratifs et des transferts)
2010 - 2020



Placement

Le Comité de placement s'est réuni à 12 reprises en 2020 afin de faire cheminer les principaux dossiers détaillés ci-dessous.

POLITIQUE DE PLACEMENT

La politique de placement a continué de faire l'objet de toute l'attention du Comité de placement. Aucune modification n'a été apportée à la politique de placement ni aux directives données aux gestionnaires en 2020, à l'exception de la directive temporaire pour le fonds conservateur.

La répartition des actifs du fonds régulier et celle du fonds conservateur, exprimées en pourcentage de la valeur marchande du portefeuille découlant de la politique de placement actuelle, sont présentées dans les tableaux 6 et 7.

Tableau 6 Répartition des actifs du fonds régulier			
Groupe d'actifs	Répartition		
	Minimale	Cible	Maximale
Valeurs à court terme	0 %	1 %	50 %
Revenus fixes	10 %	39 %	55 %
Titres de participation	25 %	60 %	70 %
- Actions canadiennes	5 %	20 %	45 %
- Actions étrangères	10 %	40 %	50 %

Tableau 7 Répartition des actifs du fonds conservateur*			
Groupe d'actifs	Répartition		
	Minimale	Cible	Maximale
Encaisse, titres à court terme et revenus fixes	62 %	70 %	90 %
Titres de participation : actions canadiennes et actions étrangères	10 %	30 %	38 %

* Comme indiqué dans la section « Administration », les directives de placement temporaires applicables au fonds conservateur depuis le 27 mars 2020 consistent à cesser temporairement la gestion active et avoir un portefeuille avec la répartition suivante : 90 % en titres à court terme et en obligations ainsi que 10 % en actions canadiennes et mondiales.

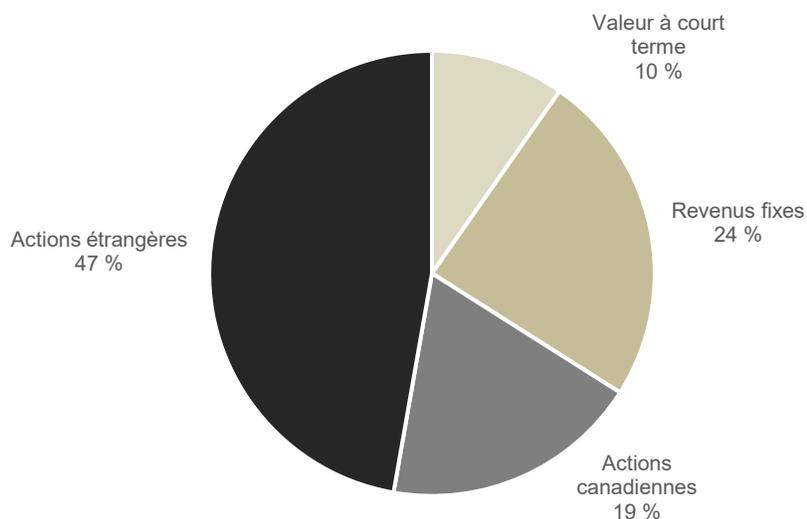
Les directives de placement du fonds régulier en pourcentage de la valeur marchande du portefeuille du Régime qui ont été données à Letko Brosseau et à Fiera Capital sont présentées dans les tableaux 8 et 9. Les rendements et les choix de placement qui figurent dans ce rapport sont le résultat de la gestion des placements par ces deux gestionnaires.

Tableau 8 Fonds régulier Directives de placement pour Letko Brosseau			
Groupe d'actifs	Répartition		
	Minimale	Cible	Maximale
Valeurs à court terme	0 %	0 %	50 %
Revenus fixes	10 %	38 %	55 %
Titres de participation :	25 %	62 %	72 %
- Actions canadiennes	5 %	25 %	45 %
- Actions étrangères	15 %	37 %	55 %

Tableau 9 Fonds régulier Directives de placement pour Fiera Capital			
Groupe d'actifs	Répartition		
	Minimale	Cible	Maximale
Valeurs à court terme	0 %	2 %	50 %
Revenus fixes :	10 %	43 %	55 %
- Gestion active	5 %	21,5 %	30 %
- Gestion tactique	5 %	21,5 %	30 %
Titres de participation :	25 %	55 %	67 %
- Actions canadiennes « Core »	5 %	10 %	35 %
- Actions mondiales	15 %	45 %	55 %

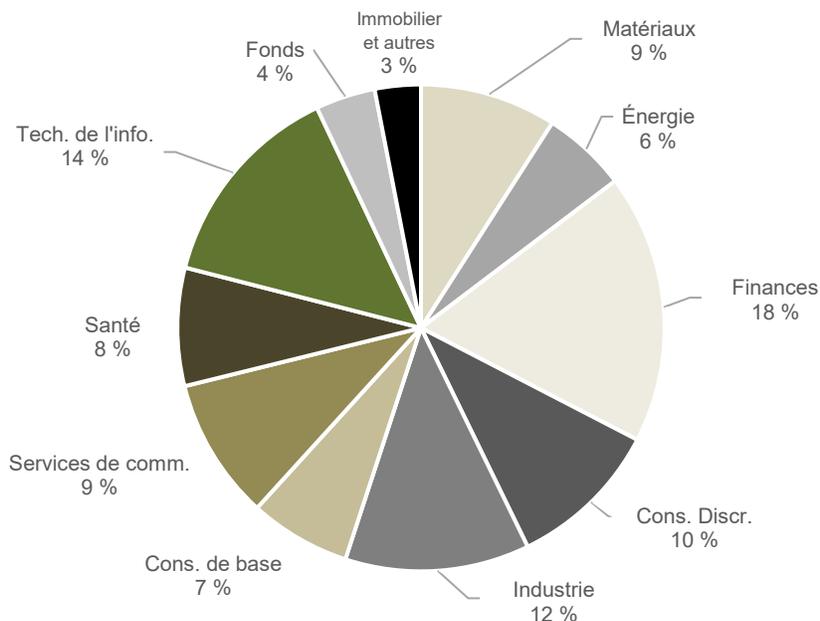
Le graphique 9 présente la répartition des actifs du fonds régulier au 31 décembre 2020.

Graphique 9
Répartition des actifs du fonds régulier au 31 décembre 2020



Le graphique 10 illustre la répartition des titres de participation du fonds régulier par secteur d'activité au 31 décembre 2020.

Graphique 10
Répartition sectorielle des titres de participation du fonds régulier au 31 décembre 2020



POLITIQUE DE DROIT DE VOTE

Le Comité de placement a continué l'exercice de reddition de compte qui consiste à interroger systématiquement le gestionnaire sur le sens de ses votes relatifs à certaines entreprises identifiées par le Comité de placement. Il est à noter que l'exercice des droits de vote associés aux titres de participation détenus par le Régime est délégué au gestionnaire Letko Brosseau qui doit s'acquitter de cette responsabilité dans l'intérêt du compte.

Parallèlement, et en suivi de la politique de droit de vote, une analyse comparative a été réalisée entre les votes exprimés par procuration au nom du Régime par Letko Brosseau et ceux du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (Teachers), de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) et du Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ).

L'analyse des votes pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2020 montre des taux de concordance de 87,9 % entre Letko Brosseau et Teachers, de 87,5 % entre Letko Brosseau et la CDPQ, et de 44,8 % entre Letko Brosseau et le RRUQ. Il s'agit de taux de concordance semblables aux autres périodes analysées. Il s'agit également de taux de concordance intéressants qui nous donnent une idée rassurante sur la politique du gestionnaire en matière de droit de vote. Ces taux élevés de concordance satisfont le Comité de retraite quant à la politique du gestionnaire en matière de droit de vote et ne nécessitent pas l'engagement de frais supplémentaires pour gérer autrement les droits de vote du Régime.

Compte tenu de ces éléments, les membres du Comité de retraite ont approuvé la recommandation du Comité de placement de continuer à suivre la ligne de conduite adoptée, soit de :

- Procéder à cet exercice comparatif tous les deux ans;
- Continuer à déléguer au gestionnaire l'exercice des droits de vote associés aux titres de participation détenus à la caisse du Régime. Le gestionnaire devant s'acquitter de cette responsabilité dans les intérêts du compte;
- Poursuivre l'exercice de reddition de compte, qui consiste à interroger systématiquement le gestionnaire sur le sens de ses votes pour certaines entreprises identifiées par le Comité de placement.

Le suivi des droits de vote sera analysé lors de la révision de la politique de placement; d'autres initiatives en termes d'investissement responsable pourraient être mises en place.

Pour les actifs investis dans les titres de participation avec Fiera Capital, nous vous rappelons qu'ils sont investis dans les fonds communs d'actions de ce gestionnaire. Les droits afférents à ces titres appartiennent donc à ce gestionnaire et non au Régime.

INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Comme un investisseur à long terme, l'investissement responsable représente un sujet d'importance pour le Comité de retraite du Régime. La prise en compte des facteurs ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) contribue à la gestion intégrée de l'ensemble des risques liés aux investissements effectués.

Compte tenu de la capacité du Régime, l'approche privilégiée s'articule autour de l'intégration des critères ESG dans le processus d'analyse et de décision des investissements de nos gestionnaires de placement. Des suivis et des évaluations périodiques sont effectués à cet égard; l'évaluation des mandats de nos gestionnaires couvre cet élément. L'approche privilégiée s'articule aussi autour de l'engagement actionnarial avec les redditions de compte périodiques de l'exercice de droit de vote par procuration, comme indiqué dans la section précédente.

L'intégration de l'investissement responsable dans les opérations du Régime est un processus en évolution et les discussions à ce sujet sont en cours auprès du Comité de placement.

Il importe de signaler que les deux gestionnaires des actifs du Régime, soient Letko Brosseau et Fiera Capital, sont les deux signataires des Principes pour l'investissement responsable (PRI) de l'Organisation des Nations Unies.

À mentionner également que Fiera Capital est signataire de la Déclaration d'investisseurs institutionnels sur les risques financiers liés aux changements climatiques.

RENDEMENT DU RÉGIME ET PERFORMANCE DES GESTIONNAIRES

De l'avis de Letko Brosseau, un de nos deux gestionnaires, l'année écoulée n'a ressemblé à aucune autre. La pandémie a provoqué des perturbations sociales et des dégâts économiques sans précédent à l'échelle mondiale, mais c'est la vitesse du rétablissement qui vole la vedette.

Portés par l'arrivée de nombreux vaccins efficaces, la poursuite du soutien monétaire et budgétaire ainsi que les signes grandissants d'une forte reprise économique, les marchés boursiers mondiaux ont franchi de nouveaux sommets en 2020, particulièrement au quatrième trimestre. Il s'agit en effet d'une évolution remarquable au vu de l'importante correction du premier trimestre. En dollars canadiens, leur rendement global de l'année a été de 18,4 % pour le S&P 500, 5,6 % pour le S&P/TSX, 16 % pour le Nikkei, 13,9 % pour le MSCI Monde et 16,2 % pour le MSCI ME. Du point de vue sectoriel, aux premiers stades de la pandémie, des pans entiers de l'économie se sont retrouvés à l'arrêt. Cette perturbation a surtout nui aux secteurs dépendants de l'économie physique, comme les produits de base, l'industrie, la finance et les transports, tandis qu'elle a avantagé les secteurs liés aux services numériques (secteurs de croissance). Les sociétés de valeur ont vu leur rentabilité baisser fortement par rapport aux sociétés de croissance — situation qui a beaucoup contribué à la sous-performance de leurs titres.

Depuis le deuxième trimestre, l'optimisme pour une forte reprise refait surface en raison d'un soutien monétaire et budgétaire sans précédent. Cet optimisme a non seulement évité une véritable dépression économique, mais a aussi ouvert la voie à un fort rebond. Cette analyse de la situation des marchés est partagée par l'autre gestionnaire, Fiera Capital. Ce dernier trouve que, malgré l'intensification de la pandémie à la fin de l'année, les investisseurs ont choisi de faire fi de la flambée des cas et de porter leur regard vers une économie post-vaccination, ainsi que sur les importantes mesures de stimulation.

Dans ce contexte, le fonds régulier du Régime a enregistré un rendement positif de 6,6 %. En termes relatifs, ce rendement est inférieur à celui du portefeuille de référence, qui a enregistré un rendement de 10,5 %. La moins bonne performance de Letko Brosseau sur les actions canadiennes et étrangères explique en grande partie la moins-value enregistrée en 2020 pour ce fonds. Plus d'explications sur cette performance se trouvent dans la suite du présent rapport.

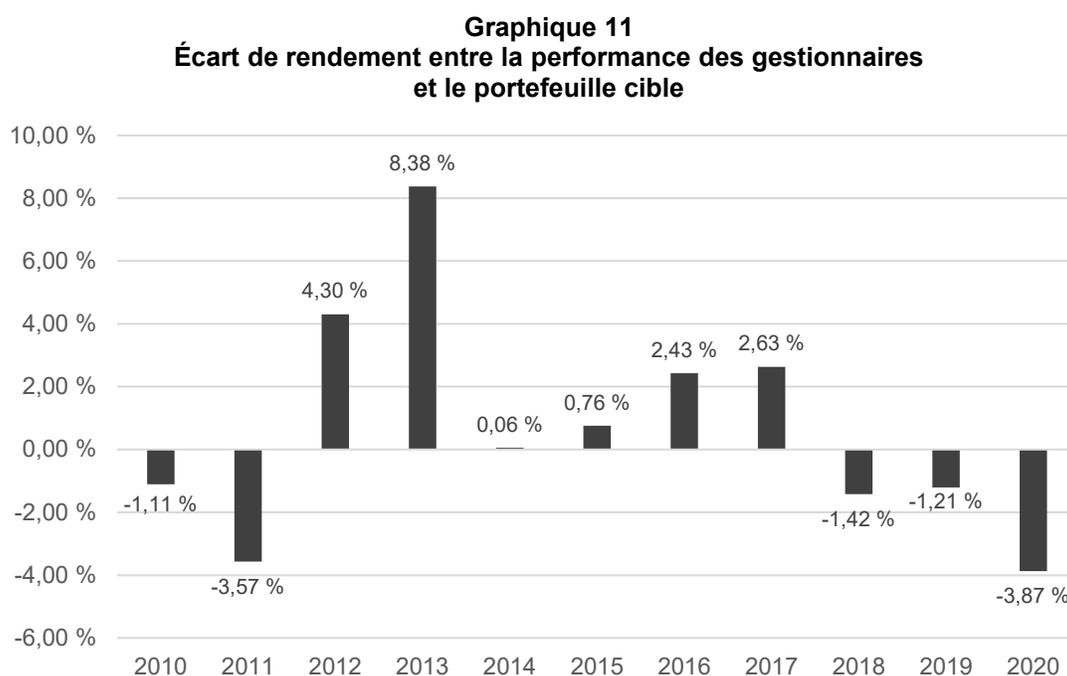
Quant aux comparaisons par rapport aux univers de performance de référence, les rendements de Fiera Capital sont supérieurs à ceux colligés par les firmes d'actuaire-conseils Morneau Shepell (médiane : 9,3 %). Pour Letko Brosseau, 2020 a été une année difficile en termes relatifs et ses rendements sont inférieurs à ces univers. La performance négative en termes relatifs de ce gestionnaire depuis le quatrième trimestre 2018 a eu un impact sur ses résultats à court et à moyen terme.

Le tableau 10 permet de comparer la performance du fonds régulier avec celle de la politique de placement, de constater la moins-value réalisée en 2020 et d'apprécier la valeur ajoutée par les gestionnaires depuis 1992. Comme le fait un investisseur à long terme, il faut analyser les rendements sur des échéances assez longues. À cet égard, les performances historiques du Régime depuis 1992 sont positives (gestionnaire : 9,01 %, portefeuille de référence : 7,38 %). Les gestionnaires (T.A.L, Letko Brosseau et Fiera Capital) ont donné un meilleur rendement que celui qu'aurait généré la répartition cible de notre politique de placement. Cet élément démontre, encore cette année, que le choix des gestionnaires par le Comité de retraite s'est avéré judicieux et qu'une gestion active a donné de meilleurs résultats à long terme que ne l'aurait fait une gestion passive et indicielle.

	2020	1992* à 2020
Rendement du fonds régulier	6,64 %	9,01 %
Rendement de la politique de placement	10,51 %	7,38 %
Plus valeur ajoutée (retranchée)	-3,87 %	1,63 %
Indice des prix à la consommation (IPC)	0,73 %	1,74 %
Rendement réel de la caisse	5,91 %	7,27 %

* À compter du 29 février 1992

Le graphique 11 illustre la valeur ajoutée dans une perspective historique et permet d'observer les fluctuations au fil des ans.



La valeur retranchée de 2020 par rapport à la politique de placement est expliquée par les performances négatives de Letko Brosseau sur les obligations, les actions canadiennes et les actions étrangères. Ces performances ont cependant été comblées en partie par les rendements positifs de Fiera Capital sur les obligations et les actions mondiales.

Une comparaison de la performance obtenue par le fonds régulier pour les différentes classes d'actifs, en regard des indices de marché, est présentée dans le tableau 11 Les cibles sont documentées dans les tableaux 8 et 9.

Tableau 11
Indicateurs de performance pour 2020

	Indice du marché	Rendements des gestionnaires	Rendements de Letko Brosseau	Rendements de Fiera Capital
Valeur court terme	0,86 %	1,62 %	1,82 %	0,88 %
Obligations	8,68 %	7,68 %	3,56 %	10,37 %
Actions canadiennes	5,60 %	-0,47 %	-3,71 %	4,70 %
Actions étrangères	13,87 %	9,91 %	1,20 %	18,54 %
Rendement du portefeuille		6,64 %	1,37 %	12,44 %
Rendement du marché		10,51 %	10,30 %	11,81 %
Valeur ajoutée (retranchée)		-3,87 %	-8,92 %	0,63 %

Letko Brosseau

Le tableau 11 permet de comparer la performance obtenue par Letko Brosseau pour les différentes classes d'actifs en regard des indices du marché.

En 2020, la stratégie de Letko Brosseau affiche un rendement de 1,4 % par rapport à un rendement de 10,3 % pour son portefeuille cible. La performance de la stratégie en 2020 se résume en deux phases. La première phase s'est caractérisée par les impacts négatifs de la pandémie de janvier à septembre, période pendant laquelle le portefeuille affichait un rendement de -9,5 % par rapport à 4,3 % pour l'indice. La seconde phase s'est amorcée particulièrement en octobre, les perspectives économiques se sont améliorées en raison des programmes incitatifs des gouvernements et des banques centrales combinés aux progrès réalisés dans la recherche de vaccin. Le portefeuille a progressé de 14,7 % pendant cette période, affichant une valeur ajoutée de 5,3 % sur l'indice. Depuis l'octroi du mandat en 2002, la valeur ajoutée annualisée de cette stratégie est de 1,5 %, pour un rendement annuel moyen de 7,9 %, soit un seuil supérieur aux objectifs fixés par la politique de placement.

Les actifs du fonds régulier gérés par Letko Brosseau s'élèvent à 128 021 051 \$ à la fin de 2020, soit 52,9 % de ce fonds.

La performance négative en termes relatifs de Letko Brosseau en 2020 s'explique principalement par les éléments suivants :

- Pour les actions canadiennes, dans un marché haussier, Letko Brosseau a retranché 9,3 % par rapport à l'indice S&P/TSX. La sélection de titres est responsable d'une large part de la valeur retranchée. Les titres d'Air Canada et de Bombardier du secteur des industrielles ont nui à la performance en 2020. On note également la non-détention du titre de la compagnie Shopify du secteur des technologies de l'information, titre qui a progressé de 178 % en 2020, mais qui ne cadre pas avec la philosophie de placement du gestionnaire. À mentionner aussi qu'un rebond a été constaté au quatrième trimestre avec 24,1 % de rendement.
- Pour les actions étrangères, avec une valeur retranchée de 12,7 % par rapport au MSCI Monde, encore cette année, le gestionnaire a nettement moins performé que son indice de référence. La sélection de certains titres, principalement dans le secteur technologique, et le positionnement de Letko Brosseau, à l'instar des autres gestionnaires de style « valeur » qui ont positionné leurs portefeuilles pour une reprise économique avec une

surpondération dans les secteurs cycliques et qui ont enregistré des performances négatives, expliquent en grande partie ces résultats.

- Pour les obligations, l'objectif du gestionnaire est la préservation du capital. Letko Brosseau continue à expliquer son positionnement très défensif avec une structure de placement basée sur une durée beaucoup plus courte que l'indice de référence (respectivement 1,6 année et 8,5 années). Compte tenu de l'évolution des taux d'intérêt, ce positionnement a retranché au portefeuille 5,1 % de valeur ajoutée en 2020. Le gestionnaire est demeuré sur ses positions et n'a pas profité des opportunités offertes par la pandémie en matière de gestion du crédit. Fidèle à sa stratégie, Letko Brosseau garde toujours une allocation favorisant la surpondération des obligations provinciales et municipales et la sous-pondération des obligations corporatives et fédérales. Quant à la cote de risque, il importe de noter la bonne qualité du portefeuille obligataire détenu par ce gestionnaire.
- L'allocation des actifs avec la surpondération des actifs à court terme a été un facteur positif cette année.

Fiera Capital

Le tableau 11 illustre également la performance obtenue par Fiera Capital pour les différentes classes d'actifs en regard des indices du marché.

Pour la septième fois sur les sept années de contrat avec Fiera Capital, ce gestionnaire a généré une valeur ajoutée intéressante de 0,6 %. Ainsi, en 2020, la stratégie a enregistré un rendement de 12,4 % par rapport à un rendement de 11,8 % pour son portefeuille cible. Depuis l'octroi du mandat en janvier 2013, la valeur ajoutée annualisée de cette stratégie est de 2,1 % pour un rendement annuel moyen de 11,9 %, soit un niveau supérieur aux objectifs fixés par la politique de placement.

Les actifs du fonds régulier gérés par Fiera Capital s'élèvent à 114 102 288 \$ à la fin de 2020, soit 47,1 % de ce fonds.

La performance de Fiera Capital en 2020 s'explique particulièrement par les éléments suivants :

- Pour les actions canadiennes, rappelons que la stratégie choisie a une approche fondamentale ascendante de style « Core ». Cette stratégie a enregistré un rendement de 4,7 % avec une valeur retranchée de 0,9 %. L'absence d'exposition à des titres comme Shopify, Banque de Nouvelle-Écosse et Magna a nui à la performance de cette stratégie. À noter que la stratégie a préservé le capital au premier trimestre, soit lorsque la pandémie a provoqué la chute des marchés boursiers.
- Pour les actions mondiales, la stratégie se base sur une approche fondamentale qui vise à réaliser des rendements durables et à faible volatilité en investissant dans un portefeuille concentré, mais diversifié, d'entreprises de qualité qui, en raison d'avantages concurrentiels uniques, sont en mesure de générer un rendement élevé et stable. En 2020, la stratégie a affiché un rendement de 18,5 % avec une valeur ajoutée intéressante de 4,7 % dans un marché caractérisé par une chute brusque au début de l'année et une forte reprise pour le reste. Cette contribution provient principalement de la sélection de titres du secteur des technologies de l'information, comme Taiwan Semiconductor et Keyence Corp.
- Pour les titres à revenu fixe, la performance supérieure à celle du FTSE TMX Univers obligataire s'explique par la valeur ajoutée de la stratégie active et de la stratégie tactique (respectivement de 10,6 % et 10,1 %) en raison d'une gestion judicieuse du positionnement sur la courbe et du crédit. Les performances enregistrées sont conformes aux attentes. Quant à la cote de risque, il importe de noter, encore cette année, la bonne qualité du portefeuille obligataire détenu par Fiera Capital.
- L'allocation des actifs n'a pas été un facteur positif cette année.

HISTORIQUE DU RENDEMENT ANNUEL DU FONDS RÉGULIER

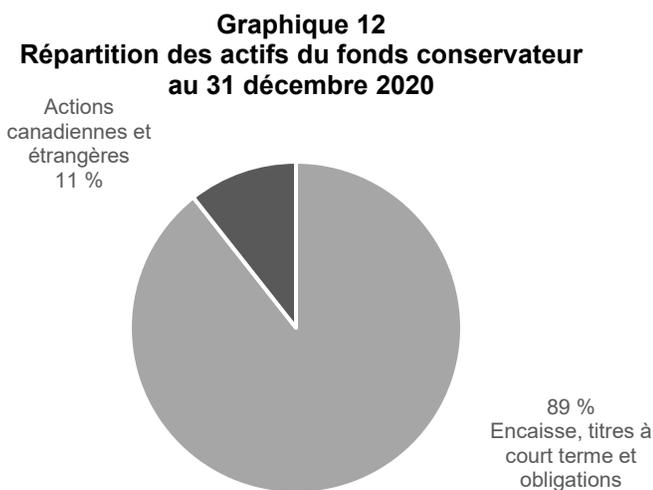
Le tableau 12 présente les rendements du fonds régulier des 29 dernières années se terminant le 31 décembre 2020 comparativement aux rendements du portefeuille cible.

Tableau 12			
Historique du rendement annuel du fonds régulier			
Année	Rendements du fonds régulier	Rendements du portefeuille cible	Valeur ajoutée (retranchée)
1992	5,9 %	6,6 %	-0,7 %
1993	16,7 %	17,9 %	-1,2 %
1994	3,1 %	2,3 %	0,8 %
1995	15,1 %	14,7 %	0,4 %
1996	14,0 %	13,3 %	0,7 %
1997	14,0 %	11,8 %	2,2 %
1998	10,4 %	10,3 %	0,1 %
1999	16,2 %	13,7 %	2,5 %
2000	5,7 %	5,6 %	0,1 %
2001	0,6 %	-3,2 %	3,8 %
2002	2,2 %	-4,8 %	7,0 %
2003	21,7 %	14,0 %	7,7 %
2004	14,8 %	9,4 %	5,4 %
2005	16,8 %	12,4 %	4,4 %
2006	21,2 %	11,9 %	9,3 %
2007	1,6 %	1,4 %	0,2 %
2008	-18,5 %	-14,3 %	-4,2 %
2009	16,1 %	13,0 %	3,1 %
2010	7,5 %	8,6 %	-1,1 %
2011	-2,6 %	1,0 %	-3,6 %
2012	12,0 %	7,6 %	4,4 %
2013	21,7 %	13,4 %	8,3 %
2014	10,9 %	10,8 %	0,1 %
2015	7,0 %	6,3 %	0,8 %
2016	8,7 %	6,2 %	2,4 %
2017	10,6 %	8,0 %	2,6 %
2018	-2,7 %	-1,3 %	-1,4 %
2019	14,5 %	15,7 %	-1,2 %
2020	6,6 %	10,5 %	-3,9 %

De 1991 à avril 2002	Gestion du portefeuille du Régime par T.A.L.
De mai 2002 à 2012	Gestion du portefeuille du Régime par Letko Brosseau
Depuis 2013	Gestion du portefeuille du Régime par Letko Brosseau et Fiera Capital

FONDS CONSERVATEUR

Le graphique 12 illustre la répartition retenue par le gestionnaire Fiera Capital pour le fonds conservateur en 2020.



Les cibles temporaires sont les suivantes :

Encaisse, titres à court terme et obligations	90 %
Titres de participation : actions canadiennes et étrangères	10 %
Total	100 %

Le fonds conservateur vise à offrir une autre option de placement aux participants qui approchent de la retraite et qui souhaitent investir dans un fonds moins sensible à la volatilité des marchés. En conséquence, l'objectif de la politique de placement retenue pour ce fonds est de réduire la possibilité de pertes à la suite d'une baisse importante des marchés financiers.

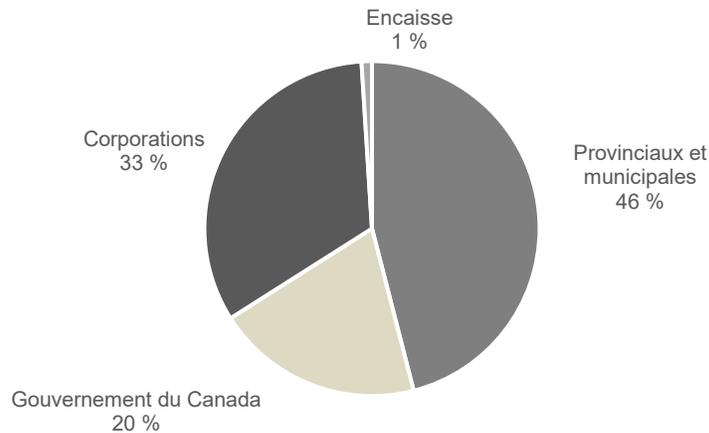
Le tableau 13 compare la performance du gestionnaire avec celle de la politique de placement et permet de constater la valeur ajoutée en 2020.

Tableau 13
Fonds conservateur
Comparaison entre la performance du gestionnaire
et la politique de placement

	2020	2009* à 2020
Rendement du gestionnaire	3,6 %	4,6 %
Rendement de la politique	2,8 %	5,4 %
Valeur ajoutée	0,8 %	-0,8 %
Indice des prix à la consommation (IPC)	0,7 %	2,0 %
Rendement réel de la caisse	2,8 %	2,7 %

* À compter du 31 mai 2009

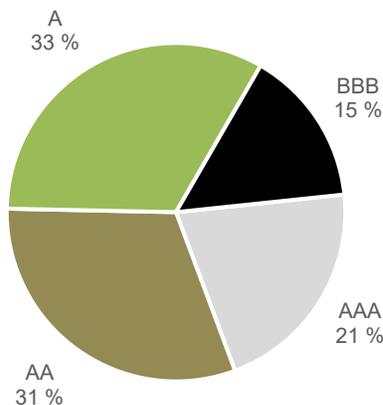
Graphique 13
Fonds conservateur
Distribution du revenu fixe (2020)



Le rendement du fonds conservateur est de 3,6 % en 2020. Il s'agit d'une performance positive en termes absolus et relatifs avec une valeur ajoutée de 0,8 % comparativement au portefeuille de référence de ce fonds. Cette valeur ajoutée s'explique par la performance positive de la stratégie Fiera obligation – Gestion active, les actions canadiennes « Qualité » et les actions mondiales. Il s'agit d'une valeur ajoutée assez intéressante compte tenu de la décision prise au début de l'année (au moment de la crise) de surpondérer au maximum permis par la politique de placement les obligations et le court terme afin de protéger le capital et éviter la volatilité. Certes la réduction au minimum des actions (10 %) n'a pas permis à ce fonds de profiter pleinement de la reprise des marchés. Toutefois, la performance globale de l'année est satisfaisante sur le plan de valeur ajoutée, mais surtout en matière de volatilité et de conservation du capital qui représentent les objectifs principaux de ce fonds.

Les graphiques 13 et 14 rappellent que l'objectif du gestionnaire dans cette catégorie d'actifs est d'investir dans un portefeuille obligataire de qualité et de réduire le risque de perte financière importante.

Graphique 14
Fonds conservateur
Cote de risques des obligations (2020)



HISTORIQUE DU RENDEMENT ANNUEL DU FONDS CONSERVATEUR

Le tableau 14 présente les rendements du fonds conservateur entre le 31 mai 2009 (date de sa création) et le 31 décembre 2020 comparativement aux rendements du portefeuille cible.

Tableau 14			
Historique du rendement annuel du fonds conservateur			
Année	Rendements du fonds conservateur	Rendements du portefeuille cible	Valeur ajoutée (retranchée)
2009	4,4%	4,4%	0,0%
2010	6,1%	7,6%	-1,5%
2011	3,4%	6,7%	-3,3%
2012	5,4%	5,2%	0,3%
2013	9,5%	4,0%	5,5%
2014	5,4%	9,7%	-4,3%
2015	2,7%	4,5%	-1,8%
2016	4,9%	3,3%	1,6%
2017	3,5%	4,5%	-1,0%
2018	-2,4%	0,1%	-2,5%
2019	8,1%	11,3%	-3,2%
2020	3,6%	2,8%	0,8%
De mai 2009 à 2019	Gestion du portefeuille du Régime par Letko Brosseau		
Depuis 2020	Gestion du portefeuille du Régime par Fiera Capital		

Perspectives 2021

Contrairement à 2020 qui fut une année de rajustements et d'adaptation à la suite des bouleversements provoqués par la pandémie de la COVID-19, 2021 sera consacrée à l'innovation et au développement de nouveaux services pour les participants du RRCCUQ.

L'équipe de la Direction du Régime ainsi que les différents comités du RRCCUQ travaillent sur plusieurs projets afin d'offrir une gamme de services et d'options plus diversifiés aux participants à partir du 1^{er} janvier 2022. Voici différents projets en cours d'élaboration :

- Dès le 1^{er} mai 2021, les chargés de cours admissibles pourront continuer de cotiser au régime jusqu'au 31 décembre de leur 71^e anniversaire. Auparavant, les participants devaient cesser de cotiser au 31 décembre de leur 69^e anniversaire;
- Le Comité de placement va procéder à la révision de la politique de placement et à l'évaluation des gestionnaires. Selon le résultat des travaux, des changements importants pourraient être mis en place dans les deux fonds du Régime. De plus, le Comité de placement étudie la possibilité d'élargir les options de combinaison entre nos deux fonds afin d'offrir une plus grande diversité d'options pour les participants;
- La Direction et le Comité exécutif vont procéder à l'amélioration technologique de nos systèmes et procédures pour offrir des services supplémentaires aux participants. Ces développements technologiques permettront la mise en place des retraits mensuels dans le système de décaissement et l'augmentation de la flexibilité dans la gestion des adhésions au système.

Nous pouvons dire que le Régime débute 2021 avec une révolution technologique qui permettra d'offrir des services plus personnalisés afin de répondre aux besoins diversifiés des participants au Régime. Soyez à l'affût de nos communications à l'automne 2021 pour en savoir plus sur ces nouveaux services.

En 2021, les membres du Comité de retraite continueront à suivre de près l'administration du système de décaissement. À cet égard, il est prévu de produire un nouveau rapport sur le profil de la situation des retraités du RRCCUQ. De plus, le volet information aux participants demeurera, comme par les années passées, une priorité pour les membres du Comité de retraite. Par conséquent, des mises à jour fréquentes seront publiées sur le site Web du Régime : www.quebec.ca/rcc.

Membres du Comité de retraite (en date du 31 décembre 2020)

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL (UQAM)



M^{me} Marie Bouvier**
Chargée de cours
bouvier.marie@uqam.ca
Représentante des chargés de cours



M^{me} Lucie Lefebvre**
Directrice adjointe
Service du personnel enseignant
lefebvre.lucie@uqam.ca
Représentant de l'employeur

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES (UQTR)



M. Léo Marcotte
Chargé de cours
leo.marcotte@uqtr.ca
Représentant des chargés de cours



M. Éric Hamelin*
Secrétaire général
Secrétariat général
eric.hamelin@uqtr.ca
Représentant de l'employeur

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI (UQAC)



M. Mustapha Élayoubi*
Chargé de cours
elayoubi7@hotmail.ca
Représentant des chargés de cours



M. Pierre Ouellet
Directeur
Service des ressources humaines
Pierre2.Ouellet@uqac.ca
Représentant de l'employeur

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI (UQAR)



M^{me} Hélène Montreuil**
Chargée de cours
helene@madamemontreuil.ca
Représentante des chargés de cours



M. Simon Corriveau**
Vice-président
Directeur
Services à la communauté universitaire,
Campus de Lévis
simon_corriveau@uqar.ca
Représentant de l'employeur

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS (UQO)



M. Gilles Pelletier
Chargé de cours
gilles.pelletier@uqo.ca
Représentant des chargés de cours



M^{me} Manon Michaud
Directrice
Service des ressources humaines
mario.lepage@uqo.ca
Représentante de l'employeur

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (UQAT)



M. Benoit Perron
Chargé de cours
benoit.perron4@uqat.ca
Représentant des chargés de cours



M^{me} Stéphanie Fournier
Directrice
Service des ressources financières et des
approvisionnements
stephanie.fournier@uqat.ca
Représentante de l'employeur

ÉCOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (ENAP)



M. Claude Paul-Hus
Chargé de cours
claud.paul-hus@enap.ca
Représentant des chargés de cours



M^{me} Élisabeth Robert
Directrice
Service des ressources humaines
elisabeth.robert@enap.ca
Représentante de l'employeur

ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE (ÉTS)



M^{me} Katy Lagacé*
Chargée de cours
katy.lagace@etsmtl.ca
Représentante des chargés de cours



M^{me} Élane-Annie Bédard*
Directrice
Service des ressources financières
elaine-annie.bedard@etsmtl.ca
Représentante de l'employeur

REPRÉSENTANTE DES PARTICIPANTS NON ACTIFS



M^{me} Thérèse Lafrance
lafrance.therese@uqam.ca

MEMBRE INDÉPENDANT



M. Martin Latulippe
martin.latulippe@bretraite.ulaval.ca

MEMBRE EXTERNE



M. Marc-André Lapointe*
marc-andre.lapointe2@usherbrooke.ca

DIRECTION DU RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS – RRCCUQ



M. Jean-Philippe Tremblay
Directeur du Régime
rrccuq@uquebec.ca



M^{me} Josée Boutet
Technicienne en régime de retraite
rrccuq@uquebec.ca



M. Zaki Taboubi
Conseiller
rrccuq@uquebec.ca

* Membre du Comité de placement

** Membre du Comité exécutif

En 2020, le Comité de retraite s'est réuni quatre fois, avec un taux de participation de 86 %.

**EXERCICE TERMINÉ
LE 31 DÉCEMBRE 2020**

**Régime de retraite des chargés
de cours de l'Université du Québec**

États financiers
Au 31 décembre 2020

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux participants du
Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC** (Régime), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime au 31 décembre 2020, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Régime conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Régime ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Mallette S.E.N.C.R.L.*¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada
Le 16 avril 2021

¹ CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A125052

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre

2020

2019

ACTIF

PLACEMENTS (note 3)

Marché monétaire	16 027 550 \$	12 135 450 \$
Titres adossés à des créances	210 110	198 430
Obligations	20 816 762	23 293 999
Fonds communs	124 249 860	116 204 712
Actions canadiennes	28 238 884	30 827 259
Actions étrangères	57 412 411	54 307 939
	246 955 577	236 967 789

CRÉANCES

Cotisations de l'employeur	571 747	484 253
Cotisations des participants	571 747	484 253
Cotisations volontaires	30 000	140 512
Produits de placements	301 130	301 848
Taxes à la consommation	40 069	84 475
Autres (note 6)	1 013	14 894
	1 515 706	1 510 235

ENCAISSE

1 620 142	1 677 314
250 091 425	240 155 338

PASSIF

CHARGES À PAYER (note 5)	230 547	234 782
PRESTATIONS À PAYER	1 310 593	512 770
SOLDE À PAYER SUR LES TRANSACTIONS MOBILIÈRES	-	4 454 000
	1 541 140	5 201 552

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

248 550 285 \$ 234 953 786 \$

OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

248 550 285 \$ 234 953 786 \$

Pour le comité de retraite :

Marie Bourcier

_____, administrateur

Simon Gouveau

_____, administrateur

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2020

2019

AUGMENTATION DE L'ACTIF

Cotisations de l'employeur	6 389 276 \$	6 448 897 \$
Cotisations des participants		
Régulières	6 389 276	6 448 897
Volontaires	226 010	741 851
Transferts provenant d'autres régimes	42 656	214 950
	13 047 218	13 854 595

Produits de placements		
Intérêts	826 761	1 080 511
Dividendes	2 388 422	2 549 899
Fonds communs de placement	2 537 428	2 409 064
Gain (perte) de change	51 295	(3 855)
	5 803 906	6 035 619

Variations des justes valeurs des placements	8 859 532	23 099 744
	27 710 656	42 989 958

DIMINUTION DE L'ACTIF

Frais d'administration		
Salaires et charges sociales	83 342	84 772
Assurances fiduciaires	8 720	5 701
Auditeur	10 184	9 138
Frais de formation, de déplacement et de représentation	2 121	15 446
Frais d'enregistrement	31 604	30 890
Frais divers	4 294	832
Fiduciaire	97 468	96 836
Gestionnaires de placements	691 345	709 209
Soutien administratif	146 396	149 987
	1 075 474	1 102 811

Prestations versées		
Cessations d'emploi	670 780	113 483
Décès	42 970	321 105
Retraites		
Forfaitaires	11 070 451	9 664 080
Variables	881 605	566 279
	12 665 806	10 664 947

Transferts vers d'autres régimes	372 877	154 263
	14 114 157	11 922 021

AUGMENTATION DE L'ACTIF NET

**ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE
DES PRESTATIONS, début de l'exercice**

	13 596 499	31 067 937
	234 953 786	203 885 849

**ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE
DES PRESTATIONS, fin de l'exercice**

	248 550 285 \$	234 953 786 \$
--	-----------------------	-----------------------

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2020

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME

Les renseignements suivants contiennent une description générale du Régime et sont extraits du Règlement qui le régit. Les lecteurs devront se référer au texte du Règlement s'ils désirent une information plus complète.

Généralités

Depuis le 1er juin 1990, l'Université du Québec (Université) offre à l'ensemble de ses chargés de cours un régime de retraite à cotisations déterminées qui est enregistré selon la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Québec).

Cotisations du participant

Tout chargé de cours qui adhère au Régime est tenu d'y cotiser pour l'année civile de son adhésion. La cotisation du participant, effectuée par retenue salariale, est égale, à son choix, à 2,75 %, à 5,5 % ou à 9 % de sa rémunération, sans toutefois excéder le montant qu'il lui est permis de déduire dans le calcul de son revenu imposable en vertu des règles fiscales applicables. À défaut d'indication de sa part au moment de l'adhésion, le taux de sa cotisation est fixé à 2,75 % de sa rémunération.

Cotisations de l'employeur

L'Université verse, au même moment que le participant, un montant égal à la cotisation régulière du participant, laquelle est portée au crédit de ce participant.

Cotisations volontaires

Tout participant, peu importe qu'il soit un participant actif ou un participant non actif, peut transférer au Régime toute somme en provenance d'un autre régime de pension agréé (RPA), d'un compte de retraite immobilisé (CRI) ou d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) dont il est le rentier. Les sommes ainsi transférées sont alors traitées à titre de cotisations volontaires et ne sont pas déductibles du revenu du participant.

Fonds conservateur

Les participants du Régime âgés de 50 ans et plus ont la possibilité de transférer la moitié ou la totalité de leurs actifs dans le fonds conservateur qui, par définition, devrait être moins volatile. L'objectif est d'offrir aux participants qui en font la demande un rendement plus stable.

Les actifs de ce fonds sont investis dans des fonds communs d'obligations et d'actions présentés à la rubrique « Fonds communs » de la partie « Placements » de l'état de la situation financière.

Prestations versées et transferts vers d'autres régimes

Ces postes sont constitués des versements effectués par le Régime pour le compte des participants vers un autre régime de retraite, un compte de retraite immobilisé, un fonds de revenu viager ou un régime enregistré d'épargne-retraite et ils incluent également les versements au comptant.

Retraite normale

La date normale de retraite est le premier jour du mois qui coïncide avec ou qui suit le soixante-cinquième (65e) anniversaire de naissance du participant.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2020

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU RÉGIME (suite)

Retraite anticipée

Le participant peut prendre sa retraite avant la date normale de sa retraite, le premier jour de tout mois compris entre son cinquante-cinquième (55e) et son soixante-cinquième (65e) anniversaire de naissance.

Retraite ajournée

Lorsqu'un participant demeure à l'emploi de l'Université après la date normale de sa retraite, il peut continuer de cotiser au Régime jusqu'à l'âge de soixante-neuf (69) ans et le paiement de sa rente est ajourné. À compter du 1er mai 2021, les participants pourront cotiser au Régime jusqu'à l'âge de soixante et onze (71) ans.

Prestations de retraite

Le participant qui prend sa retraite peut acheter une rente annuelle viagère auprès d'une institution financière habilitée à transiger des contrats de rente viagère au Canada en fonction du solde de son compte. L'institution financière est choisie par le participant.

La forme normale de la rente est une rente viagère. Le contrat d'achat de la rente viagère doit prévoir, s'il y a conjoint au décès du participant, que son conjoint reçoive une rente égale à 60 % de la rente du participant.

Lorsqu'un participant décède avant d'avoir pris sa retraite, un montant égal au solde de son compte devient non immobilisé et est transféré à son conjoint ou, à défaut de conjoint admissible, à ses ayants droit.

Un participant non actif peut recevoir des prestations variables à même la caisse du Régime selon des modalités similaires à un fonds de revenu viager (FRV) ou à un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR). Ce revenu de retraite est administré selon le statut des sommes accumulées dans le Régime.

Incessibilité et insaisissabilité

Les cotisations, rentes et autres prestations payables en vertu du Régime sont incessibles et insaisissables.

Nonobstant le premier alinéa, lorsqu'il s'agit d'un partage survenant à l'occasion d'un divorce, d'une annulation de mariage ou d'une séparation entre conjoints et sous réserve des dispositions de toute législation applicable concernant les cessions de droits entre anciens conjoints, le participant peut céder à son ex-conjoint toute partie des montants accumulés dans son compte. Dans ce cas, le conjoint est réputé, quant à la partie cédée, avoir participé au Régime et avoir mis fin à sa participation à la date d'exécution du partage.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2020

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers ont été établis selon les normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite en se référant aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé pour les exigences autres que celles concernant le portefeuille de placements.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Le Régime évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements, qui sont évalués à la juste valeur.

Placements

Les achats et les ventes de placements sont comptabilisés à la date de transaction.

La juste valeur est évaluée de la façon suivante :

- Pour les placements de marché monétaire, le coût correspond à leur juste valeur compte tenu de leurs échéances à court terme;
- Pour les obligations et les titres adossés à des créances, des données sont obtenues auprès de firmes de cotation ou, à défaut, une grille utilisant les taux de rendement du marché est employée;
- Pour les unités de fonds communs, la juste valeur représente la quote-part de la participation du Régime sur l'ensemble de chacun de ces fonds et est déterminée à partir de l'évaluation soumise par le gestionnaire de fonds;
- Pour les actions, le cours à la clôture des marchés boursiers est utilisé.

Les coûts de transaction engagés pour l'achat et la vente de placements sont comptabilisés dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations dans la période où ils sont engagés.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2020

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations sont convertis aux taux de change en vigueur au moment de l'enregistrement des transactions. Les gains ou les pertes résultant des fluctuations dans les taux de change sont reflétés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations dans les produits de placements.

Comptabilisation des produits

Les cotisations salariales et les cotisations de l'employeur sont comptabilisées au moment où les services ont été rendus par les participants à l'employeur.

Les produits de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les variations des justes valeurs de placements réalisées sont calculées selon la méthode du coût d'acquisition moyen. Les variations des justes valeurs non réalisées sont attribuables à la plus-value ou à la moins-value des placements au cours de l'exercice.

3. PLACEMENTS

	2020	2019
Marché monétaire		
Billets provinciaux	1 945 817 \$	905 470 \$
Bons du Trésor	14 081 733	11 229 980
	16 027 550	12 135 450
Titres adossés à des créances	210 110	198 430
Obligations		
Obligations canadiennes		
Fédérales	1 146 594	2 445 820
Provinciales	16 492 737	15 745 024
Municipales	1 055 471	3 454 565
Corporatives	2 121 960	1 519 703
Obligations américaines	-	128 887
	20 816 762	23 293 999
Fonds communs		
Marché monétaire	9 484 995	11 997 204
Obligations	40 103 318	36 121 088
Actions*	74 661 547	68 086 420
	124 249 860	116 204 712
À reporter	161 304 282 \$	151 832 591 \$

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2020

3. PLACEMENTS (suite)

	2020	2019
Reporté	161 304 282 \$	151 832 591 \$
Actions		
Actions canadiennes - par secteur d'activité		
Matériaux	5 783 395	4 468 308
Industrie	1 517 388	3 294 602
Télécommunications	3 531 342	3 083 060
Consommation discrétionnaire	3 279 371	2 917 524
Biens de consommation de base	1 468 718	971 658
Énergie	3 852 011	5 691 735
Finance	6 068 572	8 151 297
Santé	78 570	-
Technologie de l'information	1 029 522	610 841
Immobiliers	219 917	164 256
Services aux collectivités	1 410 078	1 473 978
	28 238 884	30 827 259
Actions étrangères - par pays		
Allemagne	2 596 901	2 469 029
Australie	283 410	305 212
Autriche	1 012 581	646 598
Bermudes	1 199 619	518 118
Chine	367 034	403 331
Corée	1 626 641	1 194 088
Danemark	1 504 494	1 099 941
Espagne	295 061	530 010
États-Unis	29 845 162	28 426 858
France	6 108 724	5 800 742
Irlande	1 943 516	1 248 419
Japon	3 403 635	4 929 535
Pays-Bas	2 100 015	2 987 082
Portugal	960 803	621 194
Royaume-Uni	3 138 962	2 032 881
Suisse	1 025 853	1 094 901
	57 412 411	54 307 939
	246 955 577 \$	236 967 789 \$

* Au 31 décembre 2020, les actions des fonds communs transigées en monnaies étrangères représentaient 77 % (2019 - 77 %).

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2020

3. PLACEMENTS (suite)

Les valeurs unitaires des fonds sont les suivantes :

	2020	2019
Fonds régulier	48,6498 \$	45,9736 \$
Fonds conservateur	17,1972 \$	16,5837 \$

Les placements comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour établir les évaluations. Cette hiérarchie comprend trois niveaux :

Niveau 1 - Les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 - Évaluation à partir de données observables sur le marché pour l'actif ou le passif, obtenues directement ou indirectement;

Niveau 3 - Évaluation à partir de données autres que les données observables sur le marché pour l'actif ou le passif.

	2020		
	Niveau 1	Niveau 2	Total
Marché monétaire	16 027 550 \$	-	16 027 550 \$
Titres adossés à des créances	210 110	-	210 110
Obligations	17 698 009	3 118 753	20 816 762
Fonds communs	-	124 249 860	124 249 860
Actions	85 651 295	-	85 651 295
	119 586 964 \$	127 368 613 \$	246 955 577 \$

	2019		
	Niveau 1	Niveau 2	Total
Marché monétaire	12 135 450 \$	-	12 135 450 \$
Titres adossés à des créances	198 430	-	198 430
Obligations	18 082 249	5 211 750	23 293 999
Fonds communs	-	116 204 712	116 204 712
Actions	85 135 198	-	85 135 198
	115 551 327 \$	121 416 462 \$	236 967 789 \$

Au cours des exercices terminés les 31 décembre 2020 et 2019, il n'y a eu aucun transfert significatif dans les évaluations des actifs financiers entre les niveaux 1 et 2.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2020

4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Les objectifs du Régime visent à optimiser les rendements tout en assurant un niveau de risque approprié, considérant que celui-ci est assumé par les participants. La gestion du capital du Régime est confiée à des gestionnaires qui ont la responsabilité de gérer les placements en respectant la politique de placement adoptée par le comité de retraite.

Dans le cours normal de ses activités, le Régime est exposé à des risques dont les plus significatifs sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Il a mis en place des politiques et procédures qui régissent l'ampleur de l'exposition du Régime aux risques les plus significatifs.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour le Régime si une contrepartie manque à son obligation. Ce risque découle principalement du portefeuille de placements.

Afin de limiter au minimum le risque de crédit, la politique de placement prévoit :

- Des limites minimales et maximales pour chacune des catégories de placement;
- Une répartition des titres de marché monétaire et d'obligations entre divers émetteurs de qualité dont la cote de crédit provenant de sources reconnues n'est pas inférieure à R-1 et BBB respectivement au moment de leur achat;
- Une limite globale de 5 % de la juste valeur totale du portefeuille ne pourra être investie dans les titres d'un même émetteur, d'une seule corporation canadienne ou étrangère.

Le comité de placement, relevant du comité de retraite, effectue périodiquement une revue du portefeuille de placements et des transactions survenues.

Qualité du portefeuille d'obligations (fonds régulier - Letko Brosseau)

	2020	2019
AAA	10 %	17 %
AA	51	51
A	31	26
BBB	8	6
	100 %	100 %

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2020

4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

Qualité du portefeuille d'obligations des fonds communs (fonds régulier - Fiera Capital)

	2020	2019
AAA	20 %	26 %
AA	31	39
A	29	20
BBB	13	9
Non cotées*	7	6
	100 %	100 %

* Les placements non cotés à l'intérieur des fonds communs se composent d'encaisse, d'instruments financiers à court terme et d'obligations de certaines municipalités.

Qualité du portefeuille d'obligations des fonds communs (fonds conservateur - Fiera Capital (2019 - Letko Brosseau))

	2020	2019
AAA	21 %	15 %
AA	31	42
A	33	33
BBB	15	10
	100 %	100 %

Aux 31 décembre 2020 et 2019, l'échéance des obligations et des titres adossés à des créances du fonds régulier, excluant les sous-jacents des fonds communs, est la suivante :

	2020	
	Cinq ans et moins	Six à dix ans
	19 603 247 \$	1 423 625 \$
		2019
	Cinq ans et moins	Six à dix ans
	21 850 213 \$	1 642 216 \$

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2020

4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Régime ne soit pas en mesure de faire face rapidement et d'une manière économique à ses besoins en liquidités. Les besoins en liquidités sont gérés par le biais du revenu généré par les placements et par les cotisations des participants et de l'employeur, et en investissant dans des biens liquides négociés en Bourse qui peuvent facilement être vendus et convertis en espèces. Ces sources de fonds servent au service des prestations de retraite, à faire des placements additionnels et à financer les frais d'administration.

Les passifs financiers du Régime ont une échéance de moins d'un an.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des facteurs du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

A) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la juste valeur de l'actif net disponible pour le service des prestations.

Les placements en titres à court terme et en obligations portent intérêt à taux fixes et exposent donc le Régime au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Le Régime n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2020, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables restant constantes, les justes valeurs des obligations et des titres adossés à des créances, excluant les fonds communs, auraient, selon le cas, diminué ou augmenté d'environ 357 000 \$ (2019 - 423 000 \$), et toutes choses étant égales par ailleurs, l'état de la situation financière aurait varié de la même somme. La sensibilité des titres d'emprunts aux taux d'intérêt a été évaluée selon la durée pondérée du portefeuille. Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2020

4. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché

B) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le Régime possède des instruments financiers en devises pour une proportion de 23 % (2019 - 23 %), excluant les sous-jacents des fonds communs, investie en monnaies étrangères. Le Régime est conséquemment exposé à des risques découlant des variations des taux de change.

Le risque de change est contrôlé par le biais de dispositions relatives à la répartition des actifs pouvant être investis dans des placements étrangers.

Au 31 décembre 2020, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 10 % par rapport aux autres devises, toutes les autres variables restant constantes, l'état de la situation financière aurait diminué ou augmenté d'environ 5 749 000 \$ (2019 - 5 522 000 \$). Cette sensibilité ne tient pas compte des sous-jacents des fonds communs. Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

C) Autre risque de prix

L'autre risque de prix correspond au risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en fonction des changements des cours boursiers.

Le Régime est exposé à l'autre risque de prix en raison de ses placements en actions et dans des fonds communs. Au 31 décembre 2020, si les cours des actions ou des fonds communs avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables restant constantes, l'état de la situation financière aurait augmenté ou diminué d'environ 20 990 000 \$ (2019 - 19 666 000 \$). Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

5. CHARGES À PAYER

	2020	2019
Salaires et charges sociales	50 000 \$	50 006 \$
Frais d'enregistrement	32 800	32 086
Honoraires de gestion	116 815	122 178
Frais du fiduciaire	18 079	17 473
Soutien administratif	12 853	13 039
	230 547 \$	234 782 \$

Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2020

6. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

L'employeur, dans le cours normal de ses activités, fournit gratuitement un local au Régime et assure une partie de la rémunération globale de la direction.

Les dépenses relatives aux frais de déplacement des membres du comité de retraite sont remboursées par le Régime, lequel les réclame ensuite aux établissements participants. Un montant total de 1 013 \$ a ainsi été avancé par le Régime et est à recevoir au 31 décembre 2020 (2019 - 14 894 \$).

COMITÉ DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

2020

RAPPORT ANNUEL



Régime de retraite des chargés de cours
de l'Université du Québec

475, rue du Parvis, Québec, QC G1K 9H7 • 418 657-4327 • rrccuq@uquebec.ca • www.uquebec.ca/rrcc/